

les réponses du conseil. « Somme toute, ajoute-t-il, les réponses ne contiennent qu'une vraie mocquerie, qui montre clairement que les Etats n'ont esté assemblés que pour tirer argent du peuple et non pour réformer les abus. » Grave imputation de la part d'un trésorier de France, malheureusement trop longtemps justifiée par les faits.

- Plusieurs d'entre les pièces de cette correspondance sont d'un véritable intérêt pour l'histoire de la magistrature consulaire à Lyon, comme on a pu en juger par cette brève analyse ; nombre de faits relatifs à l'histoire locale sont éclairés par ces lettres d'une lumière inattendue (1). Nous voudrions en citer davantage, mais l'espace nous fait défaut, et nous ne pouvons que renvoyer ceux que de plus nombreuses citations pourraient intéresser aux *Recherches sur Jean Grolier*.

Toutefois, avant de quitter le chapitre des rapports de Grolier avec sa ville natale, il est juste de rappeler les illustrations de la branche de sa famille qui resta fidèle au sol lyonnais. « Il y a peu de généalogies en cette ville, dit l'abbé Pernetti, où l'on trouve des alliances plus honorables : on y voit des évêques, des cardinaux, des maréchaux de France, des chanceliers, des ducs..., des ministres, des ambassadeurs, des chevaliers de Malte . . . Leurs armes se voient dans une chapelle de l'église St-Paul, où est la sépulture de leur famille. On les voit encore aux églises de St-Irénée, de St-Georges, des Jacobins et de l'Observance. Elles sont sur une maison de la rue Saint-Jean, qui était leur maison paternelle. » Antoine Grolier, seigneur de Servièrès, et son frère Imbert, seigneur du Soleil, ont laissé dans nos annales une trace qui n'est pas sans éclat. Tous deux capitaines de Henri IV, l'aîné, ambassadeur en Suisse et à Turin, maître d'hôtel du roi, trésorier de France en la généralité de

(1) Voyez, par ex. les lettres I et XIX.